

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-DAMASE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Damase tenue au 18 rue Centenaire à Saint-Damase le **26 septembre 2022**, à 21h45, tous étant présents et renoncent à l'avis de convocation.

Étaient présents : Monsieur Martin Carrier, Maire
 Monsieur Nelson Lavoie, conseiller # 1
 Marie-Chantal Bienvenue, conseiller #2
 Monsieur Clermont Miousse, conseiller #3
 Madame Hélène Ouellet, conseillère# 4
 Maurice D'Astous, conseiller #5
 Madame Martine Côté, conseiller # 6

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Martin Carrier, Maire.

Assiste également à la séance, Mme Josée Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, déclare la séance du conseil ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 131-2022-09

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Voirie

3. Acquisition d'un camion de déneigement Internationale 7600
4. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

VOIRIE

3. ACQUISITION D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT INTERNATIONAL 7600

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rajeunir la flotte de véhicule de déneigement de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la disponibilité d'un camion de déneigement International 7600 2010 chez les Camions Denis Lefebvre au coût de 80 200\$ plus les taxes applicables;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 132-2022-09

Il est proposé par Monsieur Clermont Miousse
Appuyé par Monsieur Maurice D'Astous
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase acquiert le camion de déneigement International 7600 au coût de 80 200\$ plus les taxes applicables chez les Camions Denis Lefebvre;

QUE cette acquisition soit financée par le fonds de roulement au montant de 71 868.37\$ sur 10 ans et remboursable annuellement à partir de 2023;

QUE la différence de 12 331.60\$ soit financé par le surplus libre de la Municipalité;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière par intérim, Madame Josée Gauthier soit autorisée à signer tous les documents afférents à cette acquisition;

QUE le conseil municipal autorise le paiement en lien avec cette acquisition.

Adoptée à l'unanimité

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

R 133-2022-09

Il est proposé par Monsieur Nelson Lavoie
Appuyé par Madame Martine Côté
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance soit et est levée à 19h46.

Adoptée à l'unanimité

Le 26 septembre 2022.

MARTIN CARRIER
Maire

JOSÉE GAUTHIER, DMA
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim